

CONDITIONS PARTICULIERES SERVICE OWO

Dernière version en date du 11/04/2011

Préambule

OVH SAS est une société de droit français, dont l'adresse est sis 2 rue Kellermann 59100 Roubaix France. OVH SAS propose pour les noms de domaine enregistrés par son intermédiaire un service de préservation des informations personnelles dénommé OVH Whois Obfuscateur (OWO™).

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DU SERVICE

Le service OWO offre au titulaire d'un nom de domaine enregistré par l'intermédiaire d'OVH SAS, et notamment au Client personne physique, la possibilité de masquer une partie de ses coordonnées au niveau de la base de données "whois", dans le but de le préserver de toute démarche commerciale abusive qui s'appuierait sur la collecte des informations accessible par l'intermédiaire de la base de données "whois".

Le service OWO permet aux Clients, personnes physiques de ne pas voir leurs informations personnelles affichées dans la base de données Whois, seuls les noms et prénoms des contacts demeurant visibles.

Le service est également accessible aux personnes morales, toutefois seule l'adresse électronique peut être masquée, les autres informations demeurent en effet visibles dans le Whois.

Le service est strictement limité aux noms de domaine de type gtld enregistrés auprès de OVH SAS et expire lors de la suppression du domaine ou de son transfert vers un autre registrar.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITE DU CLIENT

OVH SAS rappelle au Client que celui-ci a obligation, conformément aux conditions d'enregistrement d'un nom de domaine, de fournir des coordonnées valides, et de tenir ses informations à jour. En cas de coordonnées incorrectes renseignées par le Client, OVH SAS se réserve le droit de suspendre sans préavis le service OWO pour l'ensemble des noms de domaine du Client.

A toutes fins utiles, pour les Clients utilisant leur nom de domaine dans le cadre d'une activité en ligne, OVH SAS rappelle que cette activité peut induire la communication d'informations obligatoires : nom de l'éditeur du site, du directeur de publication ...

OVH SAS recommande donc au Client qui souhaiterait bénéficier du service OWO de veiller à afficher l'ensemble des informations légales au niveau de son site internet.

Le Client s'engage à ne pas utiliser les coordonnées fournies par le service OWO en dehors du service fourni par la société OVH SAS. Il s'engage donc, sans que cette liste ne soit exhaustive, à ne pas faire figurer ces informations au niveau de son site internet, dans ses communications ou dans ses supports publicitaires.

OVH SAS suspendra le service OWO du Client en cas de violation des conditions d'enregistrement du nom de domaine pour lequel le service OWO est activé.

Par ailleurs, le Client reconnaît le droit à OVH SAS de communiquer ses informations pour toute demande des autorités judiciaires notamment.

ARTICLE 3 : OWO FAX ET TELEPHONE

Le numéro de téléphone du Client est remplacé par un numéro français propre au service OWO et identique à l'ensemble des Clients de ce service.

Le Client est informé que le service OWO ne constitue en aucun cas un système de redirection des communications. Les appels ou fax effectués à destination de ce numéro ne seront pas transférés ou transmis au Client.

ARTICLE 4 : OWO EMAIL

Le service OWO met à la disposition du Client une redirection email changeante renvoyant les messages reçus vers l'adresse email de contact fournie par le Client, afin d'éviter l'enregistrement abusif des coordonnées électroniques du Client au sein d'une base de données commerciale. Le Client est informé qu'OVH SAS procédera au cours de cette redirection à un filtrage préalable des emails et pourra ainsi procéder à la suppression des courriels apparaissant comme SPAM, virus ou autre. Le Client laisse à la société OVH SAS le soin de déterminer les critères de filtrage du service, et ne lui reconnaît aucune obligation quant à celui-ci.

ARTICLE 5 : OWO POSTAL

Le Client est informé que le service OWO ne constitue pas un service de suivi du courrier; il ne reconnaît donc à OVH SAS aucune obligation quant à la réussite ou au délai de redirection de tout courrier qui lui serait adressé via le service OWO. OVH SAS n'assurera aucun suivi auprès du transporteur qui aura été sélectionné pour transmettre le courrier du Client. OVH SAS ne pourra pas être tenu responsable de toute perte ou dégradation subi par le courrier transitant par le service OWO. Le Client assumera seul les conséquences éventuelles liées au rallongement du temps de transmission du courrier lié au service OWO, notamment en ce qui concerne les courriers de mise en demeure.

Le Client reconnaît à OVH SAS le droit de ne pas faire suivre tout courrier de nature publicitaire ou commerciale.

ARTICLE 6 : MODIFICATION

OVH SAS se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions d'utilisation du service OWO, OVH SAS invite à ce titre les Clients de ce service à consulter régulièrement leur interface de gestion.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS GENERALES

7.1 Divisibilité

La nullité d'une des clauses des présentes conditions d'utilisation du service OWO, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses des présentes qui garderont leur plein effet et portée.

Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

7.2 Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

7.3 Communications

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur d'OVH feront foi entre les Parties. Ces informations seront conservées par OVH pendant toute la période des relations contractuelles.

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour OVH SAS : 2 rue Kellermann – 59100 ROUBAIX
- Pour le Client : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fourni.

ARTICLE 8 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige avec un Client professionnel, la compétence expresse est attribuée au tribunal de Commerce de Roubaix (France), nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé ou sur requête.

ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE

Les présentes conditions d'utilisations du service OWO sont régies par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi française, et d'autre part, des dispositions de la loi française qui seraient contraires aux présentes Conditions d'utilisation.